



SAVOURER LES REPAS ET RESTER EN BONNE SANTÉ

PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE SUISSE DE NUTRITION 2017–2024

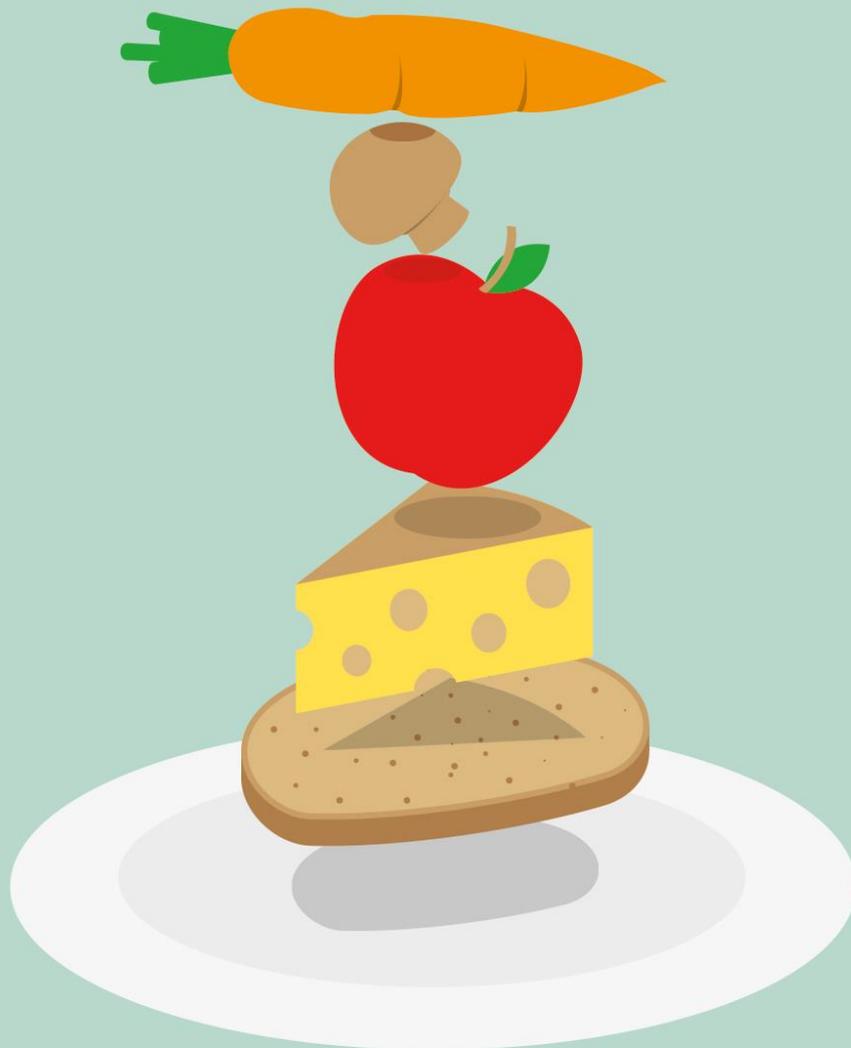


Table des matières

Introduction	3
La stratégie et sa mise en œuvre	3
La mise en œuvre du plan d'action	3
Domaine d'action Information et formation (IF)	4
Introduction	4
Domaine d'intervention IF 1 Renforcer les compétences pour choisir une alimentation équilibrée, savoureuse et préservant les ressources	4
Domaine d'intervention IF 2 Sensibiliser et renforcer les compétences nutritionnelles des personnes s'occupant d'enfants en bas âge, ainsi que celles des enfants et des adolescents	5
Domaine d'intervention IF 3 Renforcement des compétences nutritionnelles dans le cadre de la gestion de la santé en entreprise	6
Domaine d'action Conditions-cadres (C-C)	7
Introduction	7
Domaine d'intervention C-C 1 Promouvoir une offre alimentaire équilibrée	7
Domaine d'intervention C-C 2 Promouvoir une alimentation équilibrée dans la restauration de système et collective	8
Domaine d'intervention C-C 3 Promouvoir des pratiques publicitaires responsables vis-à- vis des enfants pour les produits trop gras, trop sucrés et trop salés	9
Domaine d'action Coordination et coopération (CC)	10
Introduction	10
Domaine d'intervention CC 1 Constituer un réseau national des acteurs dans le domaine de la nutrition	10
Domaine d'intervention CC 2 Coopération de la Suisse avec les organismes internationaux de l'OMS, de l'ONU et de l'UE	10
Domaine d'action Monitoring et recherche (MR)	12
Introduction	12
Domaine d'intervention MR 1 Développement et poursuite du monitoring des projets et des bases d'évaluation	12
Domaine d'intervention MR 2 Constitution des bases scientifiques	13

Introduction

La stratégie et sa mise en œuvre

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a adopté, le 12 juin 2017, la Stratégie suisse de nutrition 2017–2024. Elle s'appuie sur la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT), à laquelle elle apporte une contribution majeure en créant des conditions générales qui permettent à tout un chacun d'opter en toute conscience pour un mode de vie sain. La mise en œuvre de la stratégie est assurée au moyen du plan d'action.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie suisse de nutrition. Le DFI l'a chargé d'élaborer ce plan d'action en concertation avec les principaux acteurs, puis de coordonner les activités des partenaires.

Le plan d'action poursuit trois objectifs, fondés sur la Stratégie suisse de nutrition :

- Renforcer les compétences nutritionnelles
La population connaît les recommandations nutritionnelles et la pyramide alimentaire suisse. Les informations à ce sujet sont facilement accessibles et compréhensibles par tous. Leur application au quotidien est favorisée par divers outils.
- Améliorer les conditions-cadres
Afin de faciliter le choix de denrées alimentaires et de repas propices à une alimentation équilibrée, l'offre de produits adaptés est garantie et complétée si nécessaire. Une modification des conditions-cadres légales est envisagée.
- Associer la filière alimentaire
Les fabricants et distributeurs de denrées alimentaires et de repas sont encore plus nombreux à contribuer de leur plein gré à l'optimisation de l'offre pour une alimentation saine et préservant les ressources.

La mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition s'appuie sur la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT). Les mesures concrètes qu'il prévoit sont décrites dans quatre domaines d'action :

- Information et formation (IF) ;
- Conditions-cadres (C-C) ;
- Coordination et coopération (CC) ;
- Monitoring et recherche (MR).

Dans les années à venir, les acteurs de la filière alimentaire, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de consommateurs, des offices fédéraux, des cantons et des institutions de formation et de recherche mettent en œuvre les projets concrets prévus dans le plan d'action. Le Conseil fédéral mise sur le principe du volontariat et des incitations. L'OSAV définit l'ordre de priorité pour la planification des mesures, mobilise les partenaires, coordonne et évalue les activités.

Afin de pouvoir mettre en évidence l'état d'avancement des mesures pour chaque projet, des objectifs quantifiables sont fixés et consignés. La Stratégie suisse de nutrition est déployée jusqu'en 2024. Le présent plan sera vérifié, mis à jour et développé chaque année sous forme d'une planification continue.



Introduction

Pour pouvoir choisir ses denrées alimentaires en connaissance de cause et se nourrir de façon variée et équilibrée en alliant saveur et plaisir, il est indispensable d'être bien informé et de comprendre le lien entre alimentation et santé. La population doit donc disposer d'informations ciblées en fonction de l'âge et des besoins sur le thème de la nutrition et des caractéristiques d'un mode de vie propice à la santé.

Domaine d'intervention IF 1

Renforcer les compétences pour choisir une alimentation équilibrée, savoureuse et préservant les ressources

Des informations et des outils adaptés aux groupes cibles sont mis à disposition pour consolider les compétences nutritionnelles de la population, afin que tous, quels que soient leur tranche d'âge et leur milieu social, puissent opter pour une alimentation alliant santé et plaisir.

IF 1.1 État des lieux des mesures efficaces en matière d'information et de formation

L'OSAV compile, conjointement avec des partenaires nationaux et cantonaux, les mesures existantes et qui fonctionnent en matière d'information et de formation. Les futures mesures visant à renforcer les compétences nutritionnelles peuvent ainsi s'inspirer des exemples de bonnes pratiques.

IF 1.2 Élaboration et mise à jour des recommandations nutritionnelles pour différentes tranches d'âge, phases de la vie et milieux sociaux

L'OSAV élabore des recommandations nutritionnelles destinées à la population suisse et adaptées aux différentes tranches d'âges, aux phases de la vie et aux milieux sociaux. Il s'appuie pour ce faire sur des études et les résultats de l'enquête sur l'alimentation menuCH, en tenant compte des groupes cibles.

IF 1.3 Diffusion des recommandations nutritionnelles en fonction des groupes cibles

La population dispose d'informations fondées sur les recommandations nutritionnelles suisses et adaptées aux différentes phases de la vie. La diffusion de ces connaissances repose notamment sur des multiplicateurs, des prescripteurs et des représentants de différents destinataires des actions. Ils n'évoluent pas forcément dans le domaine de la nutrition mais disposent d'un accès aux groupes cibles.

IF 1.4 Mise en œuvre des connaissances à l'aide d'outils pour privilégier des choix sains lors des achats ainsi que dans la planification des menus

Les outils et les mesures élaborés par les différents acteurs à partir des recommandations nutritionnelles suisses aident les consommateurs à appliquer au quotidien leurs connaissances en matière de nutrition. Ces outils comprennent par exemple des informations sur les points de vente, des applications interactives, ainsi que des informations dans les recettes et sur les emballages.

Domaine d'intervention IF 2

Sensibiliser et renforcer les compétences nutritionnelles des personnes s'occupant d'enfants en bas âge, ainsi que celles des enfants et des adolescents

Le comportement alimentaire adopté par une personne dès le plus jeune âge influe durablement sur sa façon de se nourrir tout au long de sa vie. Les enfants et les adolescents doivent par conséquent développer le plus tôt possible un comportement alimentaire favorable à la santé. Cela leur permettra plus tard de choisir les denrées alimentaires en connaissance de cause et de manière responsable en vue d'une alimentation équilibrée et durable. Différentes mesures sont mises au point dans un but de sensibilisation.

IF 2.1 Soutien à la mise en œuvre du thème de la nutrition dans le plan d'études

En collaboration avec un réseau de partenaires issus du secteur éducatif, des autorités cantonales et d'autres acteurs de la filière alimentaire, l'OSAV renforce le thème de la nutrition dans l'enseignement scolaire obligatoire. Le domaine d'études des sciences naturelles, humaines et sociales (NMG en Suisse alémanique), et notamment le cursus d'économie familiale, ainsi que l'enseignement sous forme de projets et les cours à option constituent des supports adéquats. Le thème de l'alimentation est intégré à la révision des manuels scolaires existants et enseigné avec une partie pratique.

IF 2.2 Renforcer les compétences nutritionnelles des personnes travaillant dans des structures d'accueil de jour et des structures d'accueil scolaires, des cantines, etc.

Les acteurs du domaine de l'alimentation et de l'éducation fournissent au personnel d'encadrement des informations et des outils pour les aider à proposer une nourriture équilibrée aux enfants en bas âge et leur donner les bases nécessaires pour bien grandir. Les structures d'accueil de jour et la restauration scolaire permettent aux enfants et aux adolescents de développer un comportement alimentaire favorable à la santé.

IF 2.3 Ancrage des compétences nutritionnelles au sein de la formation aux métiers de bouche

L'OSAV veille, en collaboration avec les organisations professionnelles, à ce que le thème d'une alimentation favorable à la santé soit pris en compte dans les plans de formation et les règlements d'examen des professions concernées. Les jeunes apprennent ainsi comment intégrer les connaissances nutritionnelles dans leur travail quotidien afin d'améliorer les conditions-cadres pour une alimentation équilibrée, propice à la santé et préservant les ressources.

Domaine d'intervention IF 3

Renforcement des compétences nutritionnelles dans le cadre de la gestion de la santé en entreprise

Bénéficier de conditions de travail favorables à la santé est un préalable essentiel pour un mode de vie sain, qui influence positivement les performances professionnelles. Les instruments relevant de la gestion de la santé en entreprise (GSE) permettent de sensibiliser les employeurs et les salariés à l'importance d'une alimentation équilibrée dans leur environnement de travail.

IF 3.1 Soutien aux employeurs dans le cadre de la restauration d'entreprise

En collaboration avec des partenaires nationaux et cantonaux appropriés, des outils, des systèmes d'incitation et des projets de référence sont développés à partir des mesures existantes à des fins de sensibilisation et d'information. Des aides et des conseils spécialisés sont apportés aux employeurs afin de mieux ancrer le thème de la nutrition au sein de l'organisation. Les standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé¹, constituent une base solide pour élaborer un concept au sein de l'entreprise suivant le principe d'une restauration du personnel équilibrée, variée et savoureuse.

IF 3.2 Sensibilisation à la nutrition et formation des collaborateurs dans le cadre des mesures de promotion de la santé en entreprise

Différents acteurs nationaux mettent au point ensemble des outils interactifs, des activités et des supports de communication destinés à favoriser, chez les collaborateurs, le choix d'une alimentation équilibrée.

¹ Standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé, cf. <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/gemeinschaftsgastronomie/qualitaetsstandards.html>

Domaine d'action Conditions-cadres (C-C)



Introduction

Le milieu de vie exerce une forte influence sur le comportement alimentaire. Certains facteurs comme la composition des aliments, le choix des denrées alimentaires, la publicité destinée aux enfants ou les mets proposés en restauration collective influencent les habitudes individuelles en matière de consommation et de nutrition, et ont ainsi un impact sur la santé. Les enfants étant particulièrement conditionnés par la promotion, le placement et le design des produits, le plan d'action met l'accent sur des pratiques responsables dans le domaine du marketing adressé aux enfants.

En matière de nutrition, le milieu de vie doit contribuer à ce que le choix d'un produit favorable à la santé devienne un choix facile, sans pour autant infantiliser les consommateurs. Il doit également être associé au plaisir de préparer et de savourer les repas. Dans ce contexte, les acteurs du monde politique, économique et des organisations privées doivent prendre volontairement leurs responsabilités pour créer un environnement propice à la santé dans le domaine de l'alimentation.

Domaine d'intervention C-C 1

Promouvoir une offre alimentaire équilibrée

Les produits transformés constituent une part importante de l'alimentation quotidienne de la population. Leur composition a un impact sur les apports quotidiens en énergie, en sel, en graisses et en sucres. Par l'optimisation des recettes et les innovations en matière de production, la filière alimentaire dispose d'un potentiel important pour promouvoir un mode d'alimentation équilibré et respectueux des ressources.

Les mesures reposent sur le principe du volontariat. Elles sont définies et mises en œuvre dans le cadre de discussions avec les organisations professionnelles et sectorielles sur le modèle de la Déclaration de Milan portant sur la réduction du sucre dans les yogourts et les céréales pour petit-déjeuner. Les entreprises peuvent aussi faire un pas supplémentaire et s'engager dans le cadre de l'initiative « actionsanté » en formulant des promesses d'action individuelles.

C-C 1.1 Promotion de la collaboration avec la filière alimentaire pour optimiser l'offre et la composition des denrées alimentaires

Compte tenu des expériences positives liées à la Déclaration de Milan et à la réduction de la teneur en sel du pain, l'OSAV poursuit le dialogue avec les représentants de la filière alimentaire. L'optimisation de l'offre et de la composition des denrées alimentaires doit ainsi être renforcée sur une base volontaire.

L'OSAV détermine tout d'abord, avec les différentes organisations professionnelles et sectorielles, les objectifs de ce processus et les critères d'évaluation des avancées en la matière. Il aspire en outre à un engagement ferme de la part de la filière alimentaire et contrôle également le respect de ces mesures.

C-C 1.2 Optimisation volontaire des recettes des produits dans le sens d'une réduction des teneurs en sucre et en sel, et d'une amélioration de la qualité des matières grasses

Les entreprises adaptent leurs recettes de fabrication afin de favoriser un choix de produits favorables à la santé, optimisant ainsi leur offre de denrées alimentaires. Dans les écoles professionnelles, notamment, les recettes de base peuvent être adaptées aux exigences relatives à la teneur réduite en sucres ajoutés et en sel, ainsi qu'à la qualité des matières grasses. C'est le cas par exemple des recettes de fabrication du pain au centre de compétence Richemont pour la branche boulangerie-pâtisserie-confiserie, ainsi que des recettes de produits à base de viande au centre de formation ABZ Spiez ou encore des recettes de cuisine de la Société suisse des cuisiniers. L'engagement positif des entreprises est soutenu et valorisé publiquement.

C-C 1.3 Révision des conditions-cadres légales en vue d'une optimisation des informations nutritionnelles sur les produits

L'OSAV examine dans quelle mesure les conditions-cadres légales pourraient être modifiées afin de mettre en valeur les recettes de fabrication optimisées. Des indications claires et facilement compréhensibles permettent, d'une part, de respecter les exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires et, d'autre part, de répondre aussi aux besoins d'informations nutritionnelles, facilitant ainsi le choix de produits sains.

Domaine d'intervention C-C 2

Promouvoir une alimentation équilibrée dans la restauration de système et collective

Le choix d'une alimentation saine doit aussi être un choix facile dans la restauration de système et la restauration collective. Les acteurs nationaux et cantonaux ainsi que la filière alimentaire favorisent des repas équilibrés dans les offres de restauration extrafamiliales et parascolaires, les cantines, les restaurants du personnel ou les homes pour personnes âgées et les établissements de soin, mais aussi dans la restauration de système.

C-C 2.1 Optimisation de l'offre dans la restauration collective

Dans les secteurs professionnels et scolaires, l'offre de restauration collective est élaborée sur la base des standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé. Outre le caractère équilibré de l'offre, l'attention est portée également sur un environnement favorable à la santé. Cela inclut par exemple la manière dont les produits sont placés sur le point de vente, la présentation des mets ou encore l'aménagement des locaux. Les organisations consignent régulièrement l'avancement de la mise en œuvre par le biais de l'autoévaluation. Les entreprises examinent la possibilité de formuler des promesses d'action dans le cadre de l'initiative « actionsanté ».

Domaine d'intervention C-C 3

Promouvoir des pratiques publicitaires responsables vis-à-vis des enfants pour les produits trop gras, trop sucrés et trop salés

Les promotions ciblées ainsi que les placements de produits et concepts destinés aux enfants pour des denrées alimentaires trop sucrées, trop grasses et trop salées influencent les habitudes de consommation des plus jeunes. Ils contribuent à l'accoutumance à un mode d'alimentation déséquilibré, qui a un impact sur le comportement en matière de nutrition dans des phases ultérieures de la vie. C'est pourquoi, dans le monde entier, les efforts se multiplient pour réduire la publicité pour les produits de ce type. En Suisse, la filière alimentaire met en œuvre de son plein gré des pratiques responsables dans le marketing destiné aux enfants, selon un modèle précis de profils nutritionnels.

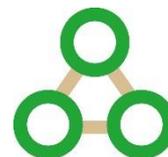
C-C 3.1 Promotion de la collaboration avec la filière alimentaire pour définir les objectifs d'une approche responsable dans le marketing destiné aux enfants

L'OSAV renforce la collaboration avec la filière alimentaire et encourage le dialogue. Dans un premier temps, il élabore avec les organisations professionnelles et sectorielles un modèle harmonisé qui met en œuvre par étapes l'initiative volontaire de « Swiss Pledge » et des branches concernées, ainsi que le modèle européen de profils nutritionnels de l'OMS.

C-C 3.2 Mise en œuvre des objectifs fixés conjointement

Les différents acteurs et l'OSAV définissent ensemble des mesures. Les entreprises examinent la possibilité de formuler des promesses d'action dans le cadre de l'initiative « actionsanté ».

Domaine d'action Coordination et coopération (CC)



Introduction

Pour garantir le succès de la Stratégie suisse de nutrition, il est indispensable de hiérarchiser les nombreuses mesures et de les appliquer sans lacunes ni doublons. En partageant leurs expériences et leurs connaissances, les acteurs harmonisent leurs objectifs et activités au niveau national et international, exploitent les synergies et définissent certaines formes de collaboration.

Domaine d'intervention CC 1

Constituer un réseau national des acteurs dans le domaine de la nutrition

Le partage des expériences effectuées et la transmission des modèles de bonnes pratiques permettent à la Confédération et aux acteurs de coordonner les mesures, mais aussi d'utiliser les synergies notamment entre plusieurs domaines d'action.

CC 1.1 L'OSAV coordonne les plateformes d'information et d'échanges dans le domaine de l'alimentation et favorise la constitution d'un réseau entre les ONG, les entreprises, le secteur de la recherche et la Confédération.

Tous les acteurs du plan d'action et les personnes intéressées issues du domaine de l'alimentation se réunissent chaque année lors du forum de l'OSAV sur la stratégie de nutrition. Ils ont ainsi l'occasion d'échanger des idées sur leurs projets et leurs activités, tout en détectant les éventuelles lacunes et en évitant les doublons.

CC 1.2 L'OSAV informe régulièrement les acteurs et les partenaires de l'avancement des mesures de mise en œuvre de la stratégie de nutrition.

L'OSAV recueille les données et coordonne le flux d'informations lié au plan d'action. Cette approche permet aux acteurs d'être tenus au courant des décisions, activités et manifestations à venir, mais aussi des résultats ou des effets produits par les mesures.

Domaine d'intervention CC 2

Coopération de la Suisse avec les organismes internationaux de l'OMS, de l'ONU et de l'UE

La Suisse suit de près les évolutions internationales qui touchent sa stratégie nationale de nutrition et son secteur alimentaire. Elle participe aux efforts consentis par la communauté internationale en vue d'améliorer la santé publique. Cela inclut la représentation des intérêts correspondants au sein d'organisations et d'instances gouvernementales internationales, la mise en œuvre d'engagements internationaux et la coordination avec les stratégies, les recommandations et les plans d'action internationaux. Le partage des expériences et des connaissances entre les différents pays permet de diffuser les conclusions au niveau international et d'intégrer les savoirs acquis au sein des processus et des organismes nationaux.

CC 2.1 La mise en réseau avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés, européens et internationaux, est assurée et coordonnée avec les acteurs.

Les représentants de la Confédération, des cantons, des ONG et du secteur privé coordonnent leur participation aux conférences internationales et échangent entre eux à ce

sujet. Lors des rencontres internationales, ils font connaître le plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition avec ses exemples de bonnes pratiques. Ils défendent le principe de volontariat et de responsabilité individuelle également au niveau international.

Domaine d'action **Monitoring et recherche (MR)**



Introduction

La recherche et le suivi constituent des bases solides sur lesquelles s'appuyer pour mesurer les progrès et mettre en œuvre les mesures de manière ciblée, ainsi que pour poursuivre le développement de la Stratégie suisse de nutrition.

Domaine d'intervention **MR 1**

Développement et poursuite du monitoring des projets et des bases d'évaluation

Le monitoring et l'évaluation des activités relevant du plan d'action permettent de mesurer l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie suisse de nutrition. Il est ainsi possible de contrôler la réalisation des objectifs, de faciliter la planification stratégique des étapes suivantes et enfin de créer les bases requises pour comparer la situation de la Suisse à celle d'autres pays. Les indicateurs utilisés pour le monitoring reposent principalement sur des sources de données nationales, sur les résultats du monitoring de l'OSAV et sur l'autoévaluation des acteurs. Ils sont intégrés dans le système de monitoring de la stratégie MNT.

MR 1.1 Collecte et publication régulières des données sur la consommation de nourriture et le comportement alimentaire en Suisse

D'une part, l'enquête menuCH enregistre la quantité de nourriture absorbée et le comportement alimentaire de la population suisse et met ces données à la disposition du grand public. D'autre part, l'OSAV examine avec les services compétents dans quelle mesure il serait possible d'aborder régulièrement les sujets relatifs à la nutrition dans l'enquête suisse sur la santé.

MR 1.2 Développement d'outils pour l'autoévaluation des activités

L'OSAV met au point, à l'intention de tous les acteurs du plan d'action, des outils permettant de consulter et de consigner de manière uniforme l'avancement des activités. À partir des données collectées, l'OSAV réalise un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition. Les acteurs développent des outils grâce auxquels ils peuvent évaluer eux-mêmes leurs activités et promesses d'action, mesurer leurs avancées et consigner les objectifs atteints.

MR 1.3 Planification et réalisation de l'évaluation de la Stratégie suisse de nutrition par l'OSAV

À la fin de la période d'application de la Stratégie suisse de nutrition, à savoir en 2024, un rapport d'évaluation présentera les progrès effectués et fournira des données utiles pour l'évaluation de la stratégie MNT. Il sera fondé sur les rapports annuels.

Domaine d'intervention MR 2

Constitution des bases scientifiques

Une Stratégie suisse de nutrition qui se veut fonder sur des données factuelles doit reposer sur des bases scientifiques. Celles-ci doivent aider à identifier les questions en suspens et à y répondre.

MR 2.1 Développer des structures de financement pour la recherche en nutrition

L'OSAV et les institutions de recherche indépendantes utilisent les possibilités dont ils disposent pour favoriser le lancement de projets de recherche en nutrition, par exemple les programmes nationaux de recherche, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), les appels à soumettre des projets de recherche de l'OSAV, les activités de recherche d'autres organes fédéraux, les fondations, etc.

MR 2.2 Analyses et études de faisabilité relatives à la conception et à la mise en œuvre de mesures

L'innovation et la recherche permettent de soutenir le développement de mesures, notamment dans le domaine éducatif ou dans l'optimisation technologique ou sensorielle des recettes de fabrication des denrées alimentaires. Ces mesures peuvent être testées dans le cadre de projets pilotes au niveau régional ou sur une courte durée en vue d'évaluer leur efficacité, avant leur introduction sur l'ensemble du territoire ou à plus long terme.